

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 02313

Numéro SIREN : 508 774 601

Nom ou dénomination : 2 JM

Ce dépôt a été enregistré le 15/05/2024 sous le numéro de dépôt 6213

2 JM
Société à responsabilité limitée
Au capital de 80 000 €
5, Rue du Maroquin
67000 STRASBOURG
SIRET: 508 774 601 00019
RCS : 2008 B 2312

PROCES VERBAL DE LA DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN
2023

L'an deux mille dix-vingt-trois, le 29 juin à dix-sept heures, les associés de la société

2 JM SARL

Société à responsabilité limitée au capital de 80 000 € divisé en 800 parts de 100 € chacune, dont le siège social est situé à 67000 STRASBOURG - 5, Rue du Maroquin.

Se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation de la gérance.

La séance s'est ouverte sous la présidence du gérant, Monsieur **BERGER Jean-Jacques**

Le Président constate que sont présents ou représentés à la réunion :

- Monsieur **BERGER Jean-Jacques**,
propriétaire de 400 parts sociales, ci :..... 400 parts
 - la SARL **BERGER HOLDING**,
propriétaire de 400 parts sociales, ci :..... 400 parts
- TOTAL des parts présentes ou représentées :..... 800 parts**
=====

En conséquence, la présidence constate que l'assemblée peut valablement délibérer, et prendre les décisions à la majorité requise. Puis le Président rappelle l'ordre du jour de la



présente assemblée, qui par ailleurs a fait l'objet d'une communication aux associés plus de quinze jours francs avant la date de la présente réunion.

CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

- Approbation du rapport de gestion relatif à la situation et à l'activité de la société au cours du précédent exercice clos au **31 décembre 2022**.
- Examen et approbation des comptes et du bilan dudit exercice ainsi que l'octroi du quitus de gestion à la gérance.
- Affectation du résultat de l'exercice écoulé.
- Approbation des conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce
- Fixation et approbation du mode et du montant de la rémunération du gérant.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Un exemplaire de la lettre de convocation, appuyé des récépissés de la poste, et déclare que celles-ci ont été nominativement mises à la disposition des associés non - gérants dans les formes et les délais prescrits, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.
- Le rapport de gestion de la gérance.
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions réglementées
- L'inventaire, le compte de résultat et le bilan de l'exercice écoulé.
- Les textes des résolutions qui seront soumises au vote de la présente assemblée.

Puis il rappelle que le rapport du gérant sur les opérations de l'exercice clos le **31 décembre 2022**, le compte de résultat, le bilan, ainsi que le texte des résolutions proposées ; ont été adressés aux associés non - gérants plus de quinze jours francs avant la date de tenue de la présente assemblée. Par ailleurs l'inventaire a été tenu à leurs dispositions, pour consultation au siège social quinze jours francs au moins avant la date de la présente assemblée.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Différents points de vue sont échangés, au sujet de la formation du résultat de l'exercice clos au **31 décembre 2022**. Le gérant fournit toutes les précisions utiles ou qui lui sont demandées afin d'éclaircir les débats. La discussion close, et personne ne demandant plus la parole, le

président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- Première résolution :

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport gérant, et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le **31 décembre 2022**, les approuve tels qu'ils lui sont présentés.

En application de l'article 223 quater du code général des impôts l'assemblée approuve le montant des dépenses non déductibles qui s'élèvent à un montant de 144 € correspondant à une amende, ainsi que le montant de l'impôt supporté sur ces dépenses qui s'élève à 36 €, à un amortissement non déductible sur véhicule de tourisme d'un montant de 5698 €, d'une taxe sur les véhicules de tourisme d'un montant de 335 €, ainsi que l'impôt supporté sur ces dépenses qui s'élève à 1508 €.

En conséquence, elle donne quitus à la gérance pour sa gestion lors du dit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- Deuxième résolution :

L'assemblée générale des associés, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice clos le **31 décembre 2022**, décide d'affecter comme suit le bénéfice net de **131 547.26 €** ressortant du compte de résultat du présent exercice.

Bénéfice net	131 547.26 €
Affectation à la réserve facultative	88 547.26 €
Prélèvements sur les réserves	0.00 €
Affectation à la réserve légale	0,00 €
Distribution de dividendes	<u>43000</u> €
Report à nouveau	0,00 €

Les distributions seront reversées aux associés dès leur validation par l'assemblée générale des associés.

En application de l'article 243 du CGI, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué sur les trois derniers exercices.

A/S,

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- Troisième résolution :

Après avoir entendu le rapport spécial sur les conventions réglementées (art L223-19 du Code de commerce), l'assemblée générale décide d'approuver ledit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Il est à noter qu'une des conventions est adoptée à priori.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été abordé, discutés et soumis aux voix de la présente assemblée, personne ne prenant plus la parole, la séance est levée à dix-huit heures.

Strasbourg, le 29/06/2023


Monsieur BERGER Jean-Jacques

(Mention « Lu et approuvé », suivi de la signature)

lu et approuvé 

Pour la SARL BERGER HOLDING Monsieur BERGER Jean-Jacques

(Mention « Lu et approuvé », suivi de la signature)

lu et approuvé 

Désignation de l'entreprise : SARL 2JM SARL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12							
Adresse de l'entreprise : 5 RUE DU MAROQUIN		Durée de l'exercice précédent * 12							
Numéro SIRET * 5 0 8 7 7 4 6 0 1 0 0 0 1 9			Néant <input type="checkbox"/> *						
		Exercice N, clos le, 31122022	N-1 31122021						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2						
		Net 3	Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	2 100	2 100	326		
		Fonds commercial (1)	AH	AI	579 420	579 420	579 420		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO					
		Constructions	AP	AO	59 599	16 543	43 057	46 773	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	155 196	139 341	15 855	14 217	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	319 022	226 757	92 265	57 761	
		Immobilisations en cours	AV	AW					
		Avances et acomptes	AX	AY					
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
			Autres participations	CU	CV	100		100	100
Créances rattachées à des participations	BB		BC	98 526		98 526	96 366		
Autres titres immobilisés	BD		BE						
Prêts	BF	BG							
Autres immobilisations financières *	BH	BI	20 850		20 850	20 850			
TOTAL (II)		BJ	BK	1 234 813	384 742	850 072	815 813		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM					
		En cours de production de biens	BN	BO					
		En cours de production de services	BP	BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS					
		Marchandises	BT	BU	19 950		19 950	23 501	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				680		
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY					
		Autres créances (3)	BZ	CA	26 583		26 583	15 397	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC					
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE					
Disponibilités		CF	CG	668 639		668 639	570 554		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI						
	TOTAL (III)	CJ	CK	715 172		715 172	610 132		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
Ecarts de conversion actif * (VI)	CN								
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	1 949 985	384 742	1 565 244	1 425 945		
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	119 376	(3) Part à plus d'un an :	CR			
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

Pour copie conforme

Désignation de l'entreprise <u>SARL 2JMSARL</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :80 000.....)	DA	80 000	80 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	8 000	8 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI <input type="checkbox"/>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG	944 663	772 641
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	131 547	172 022
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TO TAL (I)	DL	1 164 210	1 032 663
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TO TAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	61 386	70 000
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV	973	6 913
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	150 083	145 481
	Dettes fiscales et sociales	DY	188 591	170 888
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TO TAL (IV)	EC	401 033	393 282	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
TO TAL GENERAL (I à V)	EE	1 565 244	1 425 945	
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	357 025	316 369	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

POUVOIR

Le présent mandat est stipulé entre les parties identifiées ci-dessous.

Mandant

La SARL 2JM au capital social de 80 000 € avec pour siège social à STRASBOURG (67000) – 5, rue du Maroquin immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 508774601 et représentée par son gérant Monsieur BERGER Jean-Jacques, dûment habilité par la société :

Mandataire

CENTRE FIDUCIAIRE D'ALSACE SARL-42, Route d'Oberhausbergen 67200

SIRET : 69850316600036

Représentée par son gérant Monsieur ROHR Philippe

Mandat

Par les présentes, le mandant donne pouvoir au mandataire de, pour lui et en son nom, procéder à toutes opérations et accomplir toutes formalités concernant ses sociétés désignées ci-dessus, procéder à tous dépôts, tous enregistrements, toutes déclarations, toutes immatriculations, toutes modifications et toutes radiations concernant ses sociétés, auprès des registres et des autorités compétentes, et en conséquence faire toutes démarches, produire toutes pièces justificatives, signer tous documents et requêtes, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, donner mainlevée, payer et encaisser toute somme, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.


Ce mandat est valable pour toutes les opérations décrites dans les procès-verbaux en date du 29 Juin 2023. Il sera en vigueur pendant un délai de six mois à compter de sa date.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Le mandant

Date et lieu de signature : le 29 juin 2023 à STRASBOURG

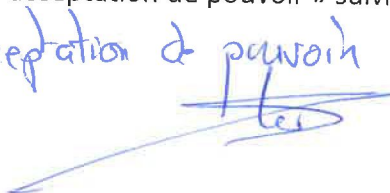
(Mention « Bon pour pouvoir » suivi de la signature)

Bon pour pouvoir 

Le mandataire

Date et lieu de signature : le 29 juin 2023 à STRASBOURG

(Mention « Bon pour acceptation de pouvoir » suivi de la signature)

Bon pour acceptation de pouvoir 

2 JM

Société à responsabilité limitée

Au capital de 80 000 €

5, Rue du Maroquin
67000 STRASBOURG

SIRET : 508 774 601 00019

RCS : 2008 B 2312

RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31/12/2022

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis à votre approbation.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers ont été établis dans les formes communément admises dans la profession.

SITUATION ACTIVE

Au cours de cet exercice, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 1 408 822 € contre 919 392 €, soit une progression de l'ordre de 52.23 % pour cet exercice.

Nos charges d'exploitation se sont élevées à 1 278 525 € (+45.33 %) dans leur globalité.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Achats de marchandises : 390 501 € (+58.79 %)
- Autres charges externes : 237 094 € (+21.61 %)
- Impôt taxes et versements assimilés : 12 231 € (+21.18 %)
- Rémunération du personnel : 463 571 € (+48.88 %)
- Charges sociales : 138 687 € (+121.70 %)

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, notre résultat se solde par un bénéfice net de 131 547.36 €.

Nous ne voyons pas d'autres éléments significatifs à vous communiquer au titre de l'exercice.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La société a pu reprendre normalement son exercice professionnel et espère réaliser un exercice hors impact de toute pandémie. Toutefois les conséquences de la guerre en Ukraine et son impact sur les coûts énergétiques semblent se préciser et il est à craindre, outre une hausse significative du coût des matières premières, une hausse non moins significative des coûts énergétiques.

EVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate qu'elle n'est plus sujette aux impacts de la crise sanitaire et que l'activité est quasiment rétablie au niveau 2019.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes de l'exercice écoulé font ressortir un bénéfice net de +131 547.36 €. Nous vous proposons d'affecter cette perte de la manière suivante :

Bénéfice net	131 547.36 €.
Affectation à la réserve facultative	88 547.26 €.
Prélèvement sur les réserves facultatives €
Affectation à la réserve légale	0,00 €
Distribution de dividendes	4 300 €
Report à nouveau	0,00 €

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Strasbourg, le 5 Juin 2023

Le gérant.
Monsieur BERGER Jean-Jacques

